



Nombre de conseillers..... 43
En exercice..... 43
Présents à la séance..... 35
Pouvoirs..... 08
Excusés..... 00

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2016**

JE/DFCP

**N0 2016-04-15 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016**

Le jeudi 7 avril 2016 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni au Château de la Forêt, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 25 mars 2016.

Présents :

Pierre-Yves MARTIN,
Gérard PRUDHOMME,
Martine DURIEUX-ARNAUD,
Serge MANTEL,
Roselyne BORDES,
Arnold VOILLEMIN,
Kaïssa BOUDJEMAÏ,
Olivier MICONNET,
Annick MONIER,
Salem AIDOUDI,
Nicole LELLOUCHE,
Philippe ARNAUD,
Lucie LE COZ,

Jean-Sébastien ROUCHET,
Sonia BELARBI,
Marie-Thérèse LE BLEGUET,
François DIONNET,
Gérard LANTÉRI,
Véronique PREUX,
Corinne CARCREFF,
Eric NANTI,
Laurent PIRON,
Grégory FICCA,
Cédric LE COZ,
Donni MILOTI,
Meriem BEN NASER,

Aurélie MANTEL,
Sandie BARBOT,
Serge LE BOZEC,
Françoise BITATSI-
TRACHET,
Jean-François MAGNIEN,
Pascal POPELIN
Laurence HODÉ,
Magali DAUBA,
Armen PAPAZIAN.

Pouvoirs donnés :

Marie-Madeleine COLLET à Martine
DURIEUX-ARNAUD,
Didier LAFARGUE à Philippe ARNAUD,
Ghislaine NEBIÉ à Grégory FICCA,
Regaya FERJANI à Salem AIDOUDI,

Nathan HADDAD à Roselyne BORDES,
Laurent HENOT à Gérard PRUDHOMME,
Georges GUILBERT à Serge LE BOZEC,
Danièle MARINI à Pascal POPELIN.

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M Philippe ARNAUD a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Le Maire, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et L.2311-1 et 5,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

Vu la délibération n°2011-04-13 du Conseil municipal en date du 28 avril 2011 modifiée par la délibération n°2015-04-09 en date du 9 avril 2015 créant six grandes opérations d'investissement structurées autour des principales thématiques de politique d'investissement et déclinées en opérations physiques,

Vu la délibération n°2016-02-01 du Conseil municipal en date du 18 février 2016 portant sur les orientations budgétaires 2016,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 7 avril 2016 d'affectation des résultats de l'exercice 2015,

Vu la réunion de la 1ère commission permanente du 31 mars 2016,

Considérant la présentation du budget principal de la Ville pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 71 525 601,77 € en section de fonctionnement et 27 393 614,65 € en section d'investissement,

Après en avoir délibéré,

A la **majorité** par

- 33 voix pour :

Pierre-Yves MARTIN,
Gérard PRUDHOMME +
Laurent HENOT,
Martine DURIEUX-ARNAUD +
Marie-Madeleine COLLET,
Serge MANTEL,
Roselyne BORDES +
Nathan HADDAD,
Kaïssa BOUDJEMAÏ,
Olivier MICONNET,
Annick MONIER,

Salem AIDOUDI +
Regaya FERJANI,
Nicole LELLOUCHE,
Philippe ARNAUD +
Didier LAFARGUE,
Lucie LE COZ,
Jean-Sébastien ROUCHET,
Sonia BELARBI,
Marie-Thérèse LE BLEGUET,
François DIONNET,
Gérard LANTÉRI,

Véronique PREUX,
Corinne CARCREFF,
Eric NANTI,
Laurent PIRON,
Grégory FICCA +
Ghislaine NEBIÉ,
Cédric LE COZ,
Donni MILOTI,
Meriem BEN NASER,
Aurélie MANTEL,
Sandie BARBOT.

- 9 voix contre :

Françoise BITATSI-
TRACHET,
Serge LE BOZEC +
Georges GUILBERT,

Jean-François MAGNIEN,
Pascal POPELIN +
Danièle MARINI
Laurence HODÉ,

Magali DAUBA,
Armen PAPAZIAN.

Article 1 : Vote par chapitre la section de fonctionnement, et, par opération et chapitre, la section d'investissement du budget primitif de la Ville pour l'exercice 2016, qui peut se résumer comme suit :

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE LIVRY-GARGAN

BUDGET PRIMITIF 2016

<u>Section de fonctionnement</u>		
Chapitre	Dépenses	
011	Charges à caractère général	11 970 440,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	38 615 000,00 €
014	Atténuations de produits	11 007 915,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 728 788,50 €
66	Charges financières	1 046 606,89 €
67	Charges exceptionnelles	1 513 595,28 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		67 882 345,67 €
023	Virement à la section d'investissement	1 455 061,60 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 188 194,50 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	0,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 643 256,10 €
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00 €
TOTAL		71 525 601,77 €
Chapitre	Recettes	
013	Atténuations de charges	582 000,00 €
70	Produits des services, des domaines et ventes	7 712 040,00 €
73	Impôts et taxes	47 645 485,00 €
74	Dotations, subventions et participations	11 302 267,00 €
75	Autres produits de gestion courante	716 860,00 €
76	Produits financiers	16 500,00 €
77	Produits exceptionnels	187 600,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		68 162 752,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	418 498,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	0,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Total des recettes d'ordre de fonctionnement		418 498,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	2 944 351,77 €
TOTAL		71 525 601,77 €

<u>Section d'investissement</u>		
Chapitre	Dépenses	
20	Immobilisations incorporelles	635 453,21 €
204	Subventions d'équipements versées	738 411,46 €
21	Immobilisations corporelles	3 886 282,38 €
23	Immobilisations en cours	601 469,67 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	65 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 688 811,00 €
26	Participations et créances rattachées	60 000,00 €
4541	Opérations pour le compte de tiers	65 000,00 €
458	Opérations sous mandat	875 500,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		9 615 927,72 €
1101	Programme scolaire	1 489 761,16 €
1102	Aménagement urbain et cadre de vie	1 875 360,00 €
1103	Equipements sportifs	1 571 051,65 €
1104	Programme social	0,00 €
1105	Equipements culturels et patrimoine	0,00 €
1501	Modernisation du service public municipal	2 852 942,71 €
1601	Programme de prévention et de sécurité	355 000,00 €
Total des opérations d'équipement		8 144 115,52 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	418 498,00 €
041	Opérations patrimoniales	89 339,04 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		507 837,04 €
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	9 125 734,67 €
TOTAL		27 393 614,95 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Chapitre	Recettes	
13	Subventions d'investissement reçues	917 069,07 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 650 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 750 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 593 633,84 €
27	Autres immobilisations financières	43 000,00 €
024	Produits des cessions	9 016 179,59 €
4541	Opérations pour le compte de tiers	65 000,00 €
458	Opérations sous mandat	875 500,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		21 910 382,50 €
1101	Programme scolaire	195 168,00 €
1102	Aménagement urbain et cadre de vie	160 000,00 €
1103	Equipements sportifs	1 170 469,31 €
1104	Programme social	0,00 €
1105	Equipements culturels et patrimoine	0,00 €
1501	Modernisation du service public municipal	175 000,00 €
1601	Programme de prévention et de sécurité	50 000,00 €
Total des opérations d'équipement		1 750 637,31 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 455 061,60 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 188 194,50 €
041	Opérations patrimoniales	89 339,04 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 732 595,14 €
001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00 €
TOTAL		27 393 614,95 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

- Article 2 : Prend acte que le budget 2016 de la Ville alimente en crédits les opérations budgétaires d'équipement suivantes :
- Opération 1101 « Programme scolaire »
 - Opération 1102 « Programme aménagement urbain et cadre de vie »
 - Opération 1103 « Equipements sportifs »
 - Opération 1501 « Modernisation du service public municipal »
- Et crée l'opération budgétaire d'équipement suivante :
- Opération 1601 « Programme de prévention et de sécurité »
- Article 3 : Adopte les annexes du budget primitif 2016 de la Ville.
- Article 4 : Arrête le montant du compte 657 « Subventions de fonctionnement versées » à la somme de 1 788 538,50 €.
- Article 5 : Décide d'attribuer au Centre communal d'action sociale et au budget annexe du foyer-résidence Jean Lebas les subventions suivantes inscrites au budget primitif 2016 :
- Centre Communal d'Action Sociale : 775 900,00 €
 - Budget annexe du foyer- résidence Jean Lebas : 111 000,00 €
- Article 6 : Etablit provisoirement le fonds de compensation des charges territoriales à 292 000,00 €.
- Article 7 : Arrête à 32 610 008 € le montant prévisionnel du produit fiscal attendu des trois taxes directes locales (« taxes ménages »).
- Article 8 : Arrête à 4 650 000,00 €, dont 3 900 000,00 € de report, le montant d'emprunts nécessaires à la réalisation des dépenses d'investissement prévues au cours de l'exercice 2016.
- Article 9 : Autorise Monsieur le Maire à contracter si nécessaire les emprunts destinés au financement des investissements et à signer les actes s'y rapportant.

Annexe 1 : Budget primitif de la Ville 2016

Ainsi fait et délibéré en séance le 7 avril 2016.

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan

